

Arts de la parole

RÉF | 1134

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)).

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

Diction orthophonie, déclamation, art dramatique, atelier poésie-théâtre, techniques de base (corps, voix, imagination), éloquence, histoire de la littérature et du théâtre.

Voir le programme détaillé sur le site :

<http://www.academie-wsl.be/index.php>

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit <i>(plusieurs types d'attestation sont délivrés)</i>

Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

ORGANISATION

Durée

Variable, selon la filière.

Horaire

Selon les cours.

Début

Septembre

Coût

221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 89 € (entre 12 et 18 ans)
ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -

CONDITION D'ADMISSION**Prérequis administratifs**

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

Connaître

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

Remarques

Les cours se composent comme suit :

A- Les cours de base. Ils comprennent 2 cycles de cours :

1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)

2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat **OU**

- La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme.

Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique.

B- Les cours complémentaires. Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.

Annexes :

Av du Couronnement 42 (Ecole Prince Baudouin)

Av Georges Henri 224 (Ecole Van Meyel)

Av Georges Henri 251 (Métairie Van Meyel)

Place de la Ste Famille 1 (Ecole Princesse Paola)

Place du Temps Libre 1 (Wolubilis local A211)

Rue Vervloesem 36 (Ecole Vervloesem)

EN PRATIQUE**Pour s'informer et postuler**

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

Organisme

Académie de musique de Woluwé-Saint-Lambert

Avenue des 2 Tilleuls 2a

1200 Woluwé-Saint-Lambert

Tél: 02 739 30 70

<http://www.academie-wsl.be/>